



Canadian Association of Elizabeth Fry Societies™
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry
701-157 Slater Street, Ottawa, Ontario K1P5H3
Telephone : (613) 238-2422
Facsimile : (613) 232-7130
e-mail : caefs@web.ca
Home Page : www.elizabethfry.ca

Communiqué de presse

Le 4 juin 2008 (Ottawa) – L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) se joignent aux femmes en prison et à d'autres groupes communautaires pour demander au ministre de la Sécurité publique de reconsidérer sa décision d'interdire l'usage du tabac dans les pénitenciers fédéraux.

En plus du fait que bon nombre de détenues «vivent» dans des pénitenciers fédéraux durant plusieurs années, environ un tiers de ces femmes sont Autochtones. L'interdiction des produits du tabac portera atteinte de manière significative à leurs pratiques spirituelles de purification par la fumée, puisque le tabac et tout instrument utilisé pour l'allumer sont désormais considérés comme des produits de contrebande dans les pénitenciers fédéraux. En plus de réglementer les pratiques spirituelles par le biais de cette interdiction, l'accès aux cérémonies sacrées est traité comme facultatif, comme un privilège ou un programme, plutôt qu'un droit constitutionnel et un droit de la personne. En outre, le Service correctionnel du Canada pousse le cynisme et l'hypocrisie jusqu'à permettre l'usage du tabac par le personnel.

«Au départ, nous avons été avisés que l'interdiction du tabac était mise en oeuvre pour des raisons de santé», indique maîtresse Lucie Joncas, présidente de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. «Toutefois, à mesure que ce dossier progressait, ce qui avait d'abord été présenté comme une question de santé est aujourd'hui devenu un outil de plus dans l'arsenal du Service correctionnel du Canada pour priver les détenues de droits dont elles devraient normalement pouvoir se prévaloir. Il est évident pour tout le monde que cette mesure va affecter les femmes et les hommes autochtones de manière disproportionnée. Cela ressemble à une autre forme de traitement discriminatoire, du genre de ceux dont la population marginalisée et criminalisée n'est que trop familière».

«Nous avons appris récemment que le Service correctionnel du Canada envisage de créer des zones fumeurs pour le personnel, tout en interdisant simultanément à tous les détenus l'accès aux produits du tabac, sauf par des moyens extrêmement limités et sous l'autorité d'un employé du Service correctionnel du Canada. Si on imposait ce type de limites aux pratiques spirituelles de tout autre groupe, on assisterait à une levée de boucliers», ajoute Beverley Jacobs, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada. «Nous sommes toujours préoccupées par tout ce qui peut compromettre la santé et la sécurité des femmes incarcérées, mais permettre au personnel de fumer à l'extérieur tout en interdisant complètement aux détenues de fumer, c'est une chose. Restreindre gravement leur accès à des pratiques spirituelles, comme la purification par la fumée et d'autres cérémonies pour lesquelles on devrait leur fournir du tabac, revient essentiellement à promouvoir la perpétuation du génocide culturel et spirituel que vit notre peuple depuis beaucoup trop longtemps.»

-- 30 --

Contact:

Beverley Jacobs, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada – 613-878-6922
Maîtresse Lucie Joncas, présidente de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry – 613-298-2422